



LE CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL

SA MISSION

Rendre des avis
pour l'État ou la Région
sur toute question relative
à l'INVENTAIRE et à la CONSERVATION
du PATRIMOINE NATUREL.

SA COMPOSITION

Des scientifiques (50 au maximum) de toutes les disciplines des sciences de la vie
et de la terre pour les milieux terrestres, fluviaux et marins : écologues, géologues,
océanologues, pédologues, ornithologues, mammalogistes, spécialistes
des écosystèmes aquatiques, batracologues, odonatologues,
botanistes, phytosociologues, etc.

Désignés pour 5 ans par le Préfet de région après avis du Conseil Régional,
ils siègent bénévolement et *intuitu personae* (en leur nom propre).

ESPÈCES

CONSULTATION

Dérogation
espèces protégées
Arrêtés préfectoraux
de lutte contre les
EEE (Espèces
Exotiques
Envahissantes)



CONSULTATION

Labellisation UICN
(Liste rouge régionale
réalisée selon la méthode
et la démarche de l'UICN)



CONNAISSANCE

VALIDATION

Inventaire des ZNIEFF
Éléments du SINP
(Système d'Information Régional
de la Nature et du Paysage)



PATRIMOINE GÉOLOGIQUE

VALIDATION

Inventaire Régional du
Patrimoine Géologique
(IRPG)

ESPACES

CONSULTATION

Validation de plan
de gestion
Création de Réserve Naturelle
Autorisation de travaux



CONSULTATION

pour toute question
sur le réseau
Natura 2000



MER ET LITTORAL

CONSULTATION

Réseau Natura 2000
en mer

VALIDATION

Inventaire
des ZNIEFF mer

